



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication
Quarantième session
Abou Dhabi, 17-19 octobre 2023
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel*

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Dans cette note d'information, l'état actuel des obligations en matière de comptabilité et d'information s'appliquant aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises est examiné dans l'optique de favoriser la formalisation de ces entreprises, leur réussite économique et leur croissance. L'effet de ces obligations sur la formalisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises y est évalué. La manière dont une comptabilité et une information financière de qualité contribuent à la réussite économique et à la croissance de ces entreprises y est examinée, de même que d'autres mesures visant à promouvoir leur formalisation, notamment par l'allégement des obligations en matière de comptabilité et d'information, par l'élévation du niveau des connaissances théoriques dans ces domaines et la compréhension des aspects pratiques de l'application des normes, par l'acquisition de connaissances financières et par l'exploitation des technologies de l'information. Enfin, une série de mesures sont présentées à l'intention des décideurs, des organismes de réglementation et des autorités chargées de soutenir la formalisation et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

* La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 77/160, l'Assemblée générale des Nations Unies était consciente de l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME), « qui comptai(en)t pour environ 90 % des entreprises et plus de deux tiers des emplois dans le monde », tout en soulignant « leur rôle dans l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier quant à la promotion de l'innovation, de la créativité et d'un travail décent pour tous et toutes ». En outre, elle a considéré qu'il importait « d'intégrer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le secteur formel et d'encourager leur participation et leur expansion sur les marchés internationaux, régionaux et nationaux, notamment en assurant l'accès de tous au renforcement des capacités, aux services publics en ligne ainsi qu'aux services financiers et aux services aux entreprises, tels que le microfinancement et le crédit à un coût abordable ».

2. Des études révèlent que le secteur informel emploie une proportion importante de la main-d'œuvre dans de nombreux pays¹. Au cours des quatre dernières décennies, la CNUCED a aidé les États membres à promouvoir la formalisation et la croissance des MPME dans le cadre de programmes intégrés ayant trait aux politiques d'entrepreneuriat, à la facilitation des affaires, à la comptabilité et à l'information. Par exemple, Empretec² est un programme phare de renforcement des capacités au moyen duquel la CNUCED promeut l'entrepreneuriat et les MPME à l'appui d'un développement durable et d'une croissance inclusive. Un réseau mondial de centres nationaux Empretec fournit des services d'aide aux entrepreneurs, y compris aux groupes vulnérables, en particulier dans les pays en développement. En outre, sont organisés des ateliers de formation consacrés au renforcement des compétences entrepreneuriales qui ont permis de créer un réseau mondial de plus de 500 000 entrepreneurs formés.

3. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a contribué de manière notable à répondre aux besoins des MPME en matière de comptabilité et d'information. À sa dix-septième session, tenue en juillet 2000, l'ISAR a recensé un certain nombre d'obstacles que les MPME rencontraient dans l'application des normes comptables publiées par divers organismes de normalisation, tant nationaux qu'internationaux. En conclusion de ses délibérations sur ce sujet, à sa dix-huitième session tenue en septembre 2001, l'ISAR a demandé au Conseil des normes comptables internationales (IASB) de traiter cette question en priorité et sans délai. L'ISAR s'est alors lancé dans des travaux de pionnier en vue de formuler, au niveau mondial, des orientations en matière de comptabilité et d'information pour les MPME. Ses travaux sur ce projet ont abouti en 2003 à la publication des directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises³, ainsi que des orientations pour les PME du niveau II et du niveau III. Ils ont influé sur la réflexion menée au niveau mondial. Par exemple, des représentants brésiliens ont traduit en portugais les orientations pour les PME du niveau II et du niveau III et en ont favorisé l'application dans leur pays. Au Pakistan, l'organisation comptable professionnelle a publié une version nationale des documents d'orientation.

4. En juillet 2009, l'IASB a publié la norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités (IFRS pour les PME). Les travaux entrepris par l'ISAR ont donné un coup de fouet important au projet de l'IASB consacré à l'élaboration de l'IFRS pour les PME. L'IASB procède actuellement à une révision de l'IFRS pour les PME. En 2009, l'ISAR a publié une version actualisée des orientations pour les PME du niveau III. Ces dernières années, il a apporté aux États membres une assistance technique pour répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière des MPME. En 2020, la CNUCED a publié une mise à jour du manuel de formation à la comptabilité pour les microentreprises et les petites et moyennes

¹ Par exemple, L Klapper, M Miller et J Hess, 2019, *Leveraging Digital Financial Solutions to Promote Formal Business Participation*, Banque mondiale, Washington.

² Voir <https://unctad.org/topic/enterprise-development/Empretec>.

³ CNUCED, 2003, *SMEGA – Accounting and Financial Reporting Guidelines for Small and Medium-sized Enterprises* (publication des Nations Unies, New York et Genève).

entreprises⁴. Ce manuel a été élaboré en se fondant sur les normes de comptabilité et de publication énoncées dans les orientations pour les PME du niveau III. Il a ensuite été traduit en arabe, en français et en espagnol. Des ateliers de formation de formateurs s'appuyant sur le manuel ont été organisés dans plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité que l'ISAR a élaboré contient des éléments permettant d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités réglementaires, institutionnelles et humaines dans le secteur des MPME, en vue de contribuer à la bonne tenue des registres comptables et à l'élaboration d'états financiers utiles.

5. En conclusion des délibérations de sa trente-neuvième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a proposé d'inscrire, en tant que deuxième point principal de l'ordre du jour de sa quarantième session, la question des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et de comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel. Le secrétariat de la CNUCED a donc élaboré ce document de fond pour faciliter les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

6. L'interaction entre les obligations en matière de comptabilité et d'information, d'une part, et la formalisation et la croissance des MPME, d'autre part, est examinée. Les questions qui touchent davantage les MPME situées au bas de l'échelle du développement sont mises en évidence plutôt que celles qui concernent les MPME plus importantes et établies. Le reste de la présente note est organisé comme suit : le chapitre II donne un aperçu de l'état actuel des obligations en matière de comptabilité et d'information ; le chapitre III évalue l'effet de ces obligations sur la formalisation des MPME ; le chapitre IV examine comment une comptabilité et une information financière de qualité contribuent à la réussite économique et à la croissance de ces entreprises ; le chapitre V expose des considérations visant à rendre les obligations en matière de comptabilité et d'information plus favorables à la formalisation et à la croissance des MPME ; le dernier chapitre énonce les questions que les représentants examineront à la quarantième session de l'ISAR.

II. Aperçu des obligations applicables en matière de comptabilité et d'information

7. Il ressort de l'examen des données actuellement disponibles que les obligations en matière de comptabilité et d'information applicables aux MPME sont diverses. L'IFRS pour les PME mentionnée ci-dessus fait partie des normes largement reconnues qui sont applicables à ce secteur. D'après les données que l'IASB publie sur l'application de l'IFRS pour les PME, sur les 168 pays pour lesquels des données sont disponibles, 87 exigent ou autorisent l'application de cette norme ; dans 11 pays, l'application de l'IFRS pour les PME est actuellement à l'étude ; 70 pays ne l'appliquent pas ou n'envisagent pas de le faire⁵. Sur les 87 pays qui exigent ou autorisent l'application de cette norme, 11 sont des pays les moins avancés. Il ressort également que les MPME ne sont pas tenues de respecter des obligations sectorielles (par exemple, par type d'activité commerciale) en matière de comptabilité et d'information.

8. De plus amples détails sont disponibles sur les profils de pays de l'IASB⁶ et sur les sources au niveau national. Voici quelques exemples de pays où des obligations distinctes sont imposées aux PME et aux microentreprises en matière de comptabilité et d'information :

⁴ Voir <https://isar.unctad.org/wp-content/uploads/2021/10/Training-Manual-on-Accounting-for-MSMEs.pdf>.

⁵ International Accounting Standards Board, 2023, Who uses IFRS standards ? Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/#analysis-of-the-use-of-the-ifrs-for-smes-accounting-standard>.

⁶ Voir <https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/#use-of-ifrs-accounting-standards-by-jurisdiction>.

- L'Australie⁷ n'a pas adopté l'IFRS pour les PME. Selon le profil de pays, les obligations de niveau 2 applicables en Australie sont qualifiées d'obligations d'information réduites : les entités n'ayant pas de comptes à rendre au public peuvent s'y conformer pour publier des informations financières à usage général ;
- Au Brésil⁸, bien que l'IFRS pour les PME ait été adoptée avec quelques modifications, il est précisé dans le profil de pays que certaines microentités et petites entités (produit brut inférieur à 3,6 millions de reais, soit environ 1,1 million de dollars É.-U.) sont autorisées à appliquer un ensemble simplifié de normes comptables établi en vertu de la résolution CFC 1418/2012. Les entités étaient tenues d'appliquer l'IFRS pour les PME pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date. Le pays dispose actuellement de trois normes pour les MPME : une pour les micro-entités, une autre pour les petites entités et une dernière pour les entités moyennes. Elles sont toutes fondées sur la version initiale de l'IFRS pour les PME, à laquelle des simplifications ont été apportées ;
- La réponse de la Colombie figurant dans le guide pratique pour le développement de la comptabilité fait référence à l'annexe III du décret 2420 de 2015, dans laquelle est présenté le cadre réglementaire technique applicable aux microentreprises. Cette réglementation locale répond aux principes de l'IFRS de manière simplifiée, puisqu'elle est fondée sur l'IFRS pour les PME. Elle a pour objectif d'établir un régime comptable simplifié propre à produire des informations financières de base et à favoriser la formalisation des entreprises. Dans ce cadre réglementaire, les critères de classification des microentreprises (également connus sous le nom de régime simplifié) sont fondés sur la réglementation précédente, à savoir l'article 49 du régime fiscal⁹ ;
- En Inde, l'Institut des comptables agréés (Institute of Chartered Accountants of India)¹⁰ précise qu'aux fins de l'application des normes comptables, les entreprises sont classées en quatre catégories, à savoir les entités non constituées en société de niveau I, de niveau II, de niveau III et de niveau IV. Les entités non constituées en société de niveau I sont des entités de grande taille qui sont tenues d'appliquer toutes les normes. Les entités non constituées en société de niveau IV, de niveau III et de niveau II sont considérées comme des MPME et bénéficient de certaines dérogations aux normes comptables applicables aux entités plus importantes ;
- Au Nigéria, toutes les PME définies dans la loi sont tenues d'appliquer la norme IFRS pour les PME à compter du 1^{er} janvier 2014, à l'exception des micro-entités (telles que définies dans la loi), qui peuvent choisir la norme IFRS pour les PME ou les orientations pour les PME du niveau III publiées par la CNUCED¹¹ ;
- Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dispose d'un régime pour les petites entreprises leur permettant de se conformer aux obligations moindres de la norme d'information financière 102 qui, bien que fondée sur l'IFRS pour les PME, présente des différences notables¹² ;
- Aux États-Unis d'Amérique, l'American Institute of Certified Public Accountants a publié un cadre d'information financière (Financial Reporting Framework for Small and Medium-Sized Entities) qui offre aux PME une option supplémentaire en matière d'information financière, en dehors des principes comptables généralement

⁷ Voir <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/jurisdictions/pdf-profiles/australia-ifrs-profile.pdf>.

⁸ Voir <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/jurisdictions/pdf-profiles/brazil-ifrs-profile.pdf>.

⁹ Voir <https://cdn.actualicase.com/normatividad/2015/Decretos/D2420-15/Anexo-3-D2420-15.pdf>.

¹⁰ Voir Institute of Chartered Accountants in India, n.d., <https://resource.cdn.icai.org/69359asb55378appendix.pdf#page=13>.

¹¹ Voir <https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/view-jurisdiction/nigeria/>.

¹² Institute of Chartered Accountants of England and Wales, Financial Reporting Faculty, 2015, *SME Accounting Requirements : Basing Policy on Evidence, Public Policy Paper, Information for Better Markets Initiative*.

acceptés¹³. Ce cadre s'appuie sur une combinaison de méthodes comptables traditionnelles et de certaines méthodes de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices d'exercice. Il repose sur des principes simplifiés et se concentre sur les besoins d'information les plus importants des principales entreprises américaines et des utilisateurs de leurs états financiers¹⁴. Il est conçu comme une autre norme comptable globale autonome pour les petites et moyennes entreprises privées à but lucratif et gérées par leurs propriétaires qui ne sont pas tenues de produire des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés des États-Unis¹⁵.

9. Malgré l'existence de normes simplifiées de comptabilité et d'information spécialement conçues pour les MPME, il semble que les propriétaires d'entreprises éprouvent des difficultés à tenir leur comptabilité et à établir des états financiers utiles. Par exemple, il ressort d'une étude réalisée en Indonésie que, même si le pays a publié une norme comptable nationale élaborée sur la base de l'IFRS pour les PME, les propriétaires de MPME invoquent diverses raisons pour ne pas tenir de registres comptables, par exemple : le coût est plus élevé (par rapport aux avantages) ; il n'est pas obligatoire de tenir une comptabilité et de publier des informations financières ; il est difficile/compliqué de tenir une comptabilité ; aucun membre du personnel ne comprend la comptabilité¹⁶. L'étude menée en Indonésie relève également d'autres motifs que les MPME citent comme des facteurs les empêchant de tenir une comptabilité :

a) L'enregistrement des transactions n'étant pas nécessaire, il est considéré comme une perte de temps et d'énergie ;

b) Il est considéré que l'enregistrement des transactions n'est pas très utile pour soutenir les opérations et les activités quotidiennes ;

c) Comme ils se concentrent davantage sur les activités de production liées à la gestion quotidienne de l'entreprise (par exemple, les achats de marchandises, le traitement réservé à la main-d'œuvre, etc.) et sur la gestion de leurs transactions commerciales, les chefs d'entreprise n'ont pas le temps d'enregistrer les transactions ;

d) Les propriétaires de PME n'ont qu'une connaissance limitée de la tenue de registres financiers ;

e) On suppose que l'enregistrement complet des transactions entraînera une augmentation du montant de l'impôt à payer¹⁷.

10. Une étude sur les MPME réalisée en Jordanie met en évidence des résultats analogues¹⁸. La majorité des microentreprises prises en compte dans l'étude (64,9 %) ne tiennent pas de registres financiers. Selon l'étude, la question de l'exactitude des documents comptables présentés par les MPME à l'appui de leurs demandes de prêt pose problème aux prêteurs qui effectuent des analyses financières. Les documents comptables sont délibérément falsifiés afin de réduire la charge fiscale de ces entreprises. Il ressort également que certaines MPME disposent d'un ensemble distinct de comptes non officiels.

11. Selon une autre étude, menée par la Banque asiatique de développement au Kazakhstan, les banques sont plus intéressées par les entreprises de taille moyenne et les plus importantes des petites entreprises. Lorsqu'ils demandent un prêt, les entrepreneurs doivent se conformer aux conditions strictes des banques en matière de garanties, d'information

¹³ American Institute of Certified Public Accountants, 2019, Financial reporting framework for small and medium-sized entities, disponible à l'adresse suivante : <https://www.aicpa.org/resources/article/financial-reporting-framework-for-small-and-medium-size-entities>.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Voir <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/jurisdictions/pdf-profiles/australia-ifrs-profile.pdf>.

¹⁶ N. Hasanah, U. Purwohedi et R. R. Anggraini, 2018, Accounting standards : The lessons from small and medium enterprises, *Academy of Accounting and Financial Studies Journal*, 22(5).

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Réalisée en coordination avec la Banque centrale de Jordanie. Voir Business and Finance Consulting, 2022, *MSME Financial Inclusion Study in Jordan*, 2022, Agence allemande de coopération internationale, Amman.

financière et de solvabilité. Plus l'entreprise est petite, moins elle est préparée à satisfaire à ces conditions, car elle est moins formalisée, capitalisée et moins rigoureuse sur le plan financier et comptable, et possède des actifs/garanties situés dans des régions éloignées et dotés d'une faible valeur de marché¹⁹.

12. La mise en place d'obligations proportionnées en matière de comptabilité et d'information doit être complétée par des mesures supplémentaires visant à encourager les MPME à adopter et à appliquer les normes d'une manière efficace et efficiente. Ces questions seront examinées plus avant dans les autres chapitres de la présente note.

III. L'effet des obligations en matière de comptabilité et d'information sur la promotion de la formalisation

13. Pour qu'une entreprise informelle puisse intégrer l'économie formelle, elle doit s'enregistrer selon des modalités qui diffèrent d'un pays à l'autre. La structure juridique choisie par l'entreprise informelle (par exemple, entrepreneur individuel, société de personnes, société commerciale, fiducie, société à responsabilité personnelle) lorsqu'elle s'enregistre détermine les obligations à satisfaire. Comme le montre l'exemple de l'Ouganda (voir l'encadré), des informations sur la forme d'entité la plus appropriée peuvent être trouvées sur les sites Web d'aide aux PME.

14. De nombreux pays qui proposent l'enregistrement en ligne ont des exigences analogues en ce qui concerne la publication d'informations. Si l'on prend l'exemple de l'Ouganda, une société qui s'enregistre ne doit satisfaire à aucune obligation en matière de comptabilité et d'information (voir l'encadré). Toutefois, les formalités fiscales doivent être remplies, ce qui signifie qu'il peut être nécessaire de produire des documents financiers pour étayer le dépôt des déclarations fiscales applicables. Si une MPME a l'intention de formaliser ses activités sous le statut d'entrepreneur individuel ou de société de personnes, elle doit quand même, bien que les exigences relatives à l'enregistrement des sociétés ne soient pas applicables, se conformer aux obligations fiscales et obtenir les licences et permis nécessaires.

Étapes de l'enregistrement d'une société en Ouganda

1. Choisir le nom de l'entreprise

Choisissez pour votre entreprise un nom qui est unique et qui n'a pas déjà été enregistré en Ouganda.

2. Réserver le nom de l'entreprise

Une fois que vous avez choisi un nom pour votre entreprise, vous pouvez le réserver en payant une redevance.

3. Rédiger l'acte constitutif et les statuts

L'acte constitutif et les statuts sont des documents juridiques qui expliquent l'objet et les activités de votre entreprise, ainsi que les règles et règlements qui régissent son fonctionnement.

4. S'inscrire auprès du Bureau des services d'enregistrement

Vous pouvez enregistrer votre société auprès du Bureau des services d'enregistrement en soumettant l'acte constitutif et les statuts, le certificat de réservation du nom de l'entreprise et d'autres formulaires essentiels, tels que les documents d'identité des administrateurs et des actionnaires, ainsi que la preuve du paiement des frais d'enregistrement.

¹⁹ Banque asiatique de développement, 2022, *Financial Inclusion for Micro, Small, and Medium Enterprises in Kazakhstan*, Manille.

5. Obtenir un numéro d'identification fiscale

Vous devez obtenir un numéro d'identification fiscale auprès de l'autorité fiscale ougandaise (Uganda Revenue Authority) après avoir enregistré votre société auprès du Bureau des services d'enregistrement. C'est une condition indispensable pour payer les impôts et exercer des activités en Ouganda.

6. S'enregistrer pour la taxe sur la valeur ajoutée

Si votre entreprise est censée dégager un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions de shillings, vous devez vous enregistrer auprès de l'autorité fiscale ougandaise pour acquitter la taxe sur la valeur ajoutée.

7. Obtenir d'autres licences et permis nécessaires

En fonction de la nature de votre activité, vous devrez peut-être obtenir d'autres licences et permis auprès d'organismes publics ou d'autorités locales.

Pour enregistrer une société en Ouganda, il faut également communiquer les informations suivantes :

- Une liste de trois noms préférés pour la société proposée ;
- Une description des activités de l'entreprise ou de la société ;
- Une copie des passeports de tous les administrateurs et actionnaires (une société à responsabilité limitée doit avoir au moins deux actionnaires) ;
- La photo d'identité de tous les administrateurs et actionnaires ;
- L'adresse postale, physique et électronique, le numéro de téléphone et la profession de tous les actionnaires/administrateurs de la société proposée ;
- Le pourcentage de répartition du capital social.

Combien de temps faut-il pour enregistrer une société en Ouganda ?

La procédure d'enregistrement d'une société en Ouganda peut prendre plusieurs jours. Trois grandes étapes doivent être franchies pour créer une entreprise à part entière. Ces étapes sont les suivantes :

<i>Étape importante</i>	<i>Durée</i>
Enregistrement de l'entreprise	10
Enregistrement auprès de l'administration fiscale	5
Ouverture d'un compte bancaire	7

Il faut donc vingt-deux jours au total pour enregistrer une société à part entière.

Source : [AfriSetup](#).

15. Une MPME qui a des antécédents commerciaux et des documents comptables à jour sera mieux à même de déterminer la forme d'entité la plus appropriée, les répercussions sur les coûts/coûts/avantages de la transformation en entité formalisée et sa capacité à remplir ses obligations fiscales. Une MPME qui décide de formaliser ses activités en tant que société doit disposer d'un plan d'activité, car il peut y avoir plusieurs actionnaires qui voudront s'assurer que la société sera rentable à l'avenir. Le chef d'une MPME désireux d'attirer d'autres actionnaires ou d'emprunter auprès de sa famille et de ses amis devra fournir la preuve que l'entreprise bénéficie d'une situation financière solide, qu'elle est actuellement rentable et qu'elle le restera à l'avenir. Il y parviendra à l'aide d'informations comptables et financières.

16. Lorsqu'une entreprise informelle choisit d'intégrer l'économie formelle, il est important qu'elle tienne correctement ses registres afin de rester en conformité, car cela permet d'éclairer la planification, promeut l'efficacité opérationnelle et revêt un caractère essentiel lors de la demande de financement²⁰. Les obligations en matière d'information financière et de documentation varient d'un pays à l'autre. Bien que la formalisation procure certains avantages comme la protection du nom de l'entreprise, la mise en conformité de l'entreprise et l'accès aux incitations fiscales et à l'assistance financière des pouvoirs publics, les MPME considèrent souvent que l'inconvénient du secteur formel est qu'elles doivent satisfaire à toutes les obligations formelles, notamment respecter des lois qui font augmenter leurs coûts d'exploitation. Les lois fiscales doivent également être respectées dans les délais impartis, selon les exigences du pays (par exemple, mensuellement, annuellement, etc.) afin d'éviter toute pénalité, d'où la nécessité d'être à jour.

IV. Le rôle de la comptabilité et de l'information dans la promotion de la réussite économique et de la croissance

17. Des informations comptables fiables sont essentielles pour exercer une activité rentable et soutenir sa croissance. Des registres comptables correctement tenus et des états financiers utiles facilitent l'accès au financement et aux services. Il est important d'accroître les connaissances financières des chefs d'entreprise pour qu'ils puissent faire un usage correct des informations comptables.

A. Accès au financement

18. Les intermédiaires financiers enregistrés demanderont aux MPME qui souhaitent obtenir un crédit de répondre à leurs critères d'emprunt. Ceux-ci peuvent avoir trait à l'âge du demandeur, à différents seuils de revenus ou de chiffre d'affaires, à un bon historique de crédit, à un compte bancaire et à un certain nombre d'années d'activité. Il s'ensuit qu'une entreprise nouvellement créée, sans antécédents de rentabilité, sans compte bancaire et sans actifs susceptibles de servir de garantie, peut avoir des difficultés à accéder à un financement. Il est donc important pour les MPME d'être en mesure de répondre aux exigences des intermédiaires financiers en matière de comptabilité et d'information. Il est donc tout aussi important que les MPME possèdent des compétences comptables pour produire les informations dont ont besoin les intermédiaires financiers. Ces conditions doivent aussi être remplies pour avoir accès aux prestataires de services tels que les assureurs, et pour bénéficier de possibilités de crédit auprès des fournisseurs. Il est peu probable qu'une MPME du secteur informel sans compte en banque soit en mesure d'obtenir un crédit auprès d'un intermédiaire financier enregistré, la source de financement probable pour cette MPME étant soit un prêt bancaire (si elle dispose d'un compte) soit un emprunt auprès de sa famille et de ses amis.

19. Dans un rapport intitulé *Financial Inclusion for Development: Better Access to Financial Services for Women, the Poor and Migrant Workers* (L'inclusion financière au service du développement : comment améliorer l'accès des femmes, des pauvres et des travailleurs migrants aux services financiers), la CNUCED estime que le manque d'accès au financement est le principal obstacle auquel se heurtent les MPME et les start-ups dans les pays en développement. Les start-ups souffrent particulièrement des restrictions de crédit, car les prêteurs disposent de peu d'informations sur leurs résultats ou sur leur solvabilité. Les entreprises du secteur informel font face à un grave problème d'accès au financement, car nombre d'entre elles n'ont pas de compte en banque pour gérer leur activité²¹. Le manque d'argent disponible, le coût des transactions et les documents à fournir sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les MPME et les particuliers n'ont pas de compte en banque dans les pays en développement. Ces obstacles ont tendance à avoir un effet disproportionné sur les pauvres, les femmes, les jeunes, les populations rurales, les travailleurs informels et les

²⁰ Voir <https://smesouthafrica.co.za/sme-guides/starting-a-business-in-south-africa/>.

²¹ CNUCED, 2021 (publication des Nations Unies, Genève).

migrants. Dans toutes les régions et tous les groupes de revenus, la proportion de femmes disposant d'un compte de services financiers est inférieure à la moyenne. Les jeunes affichent un ratio encore plus faible, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. C'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'on observe la plus grande disparité entre les femmes et la population totale, soit 8 points de pourcentage.

20. Le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED contient un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'accès au financement²². Il énonce des objectifs et des options clés. Les principaux objectifs énoncés dans le Cadre sont d'améliorer l'accès aux services financiers nécessaires selon des modalités satisfaisantes, de promouvoir le financement de l'innovation, de renforcer les capacités du secteur financier de répondre aux besoins des nouvelles entreprises, d'inculquer des connaissances financières aux entrepreneurs et de promouvoir les emprunts et les prêts responsables. Parmi les options et les recommandations issues du Cadre qui portent sur l'acquisition de connaissances financières par les entrepreneurs et la promotion d'emprunts et de prêts responsables figurent la mise en place d'une formation à la comptabilité financière et d'une supervision appropriée des produits financiers proposés aux chefs d'entreprises sociales et de microentreprises, ainsi que le développement des organismes privés et publics d'information sur la solvabilité.

21. La Société financière internationale présente plusieurs études de cas dans sa publication de 2014 sur l'amélioration de l'accès des PME au financement intitulée *Enhancing SME Access to Finance*²³. Selon le rapport, les PME elles-mêmes déclarent que le manque d'accès au financement est l'un des plus grands obstacles à leur croissance. La moitié des PME des marchés émergents font face à des restrictions de crédit ; 70 % d'entre elles n'ont pas accès à des financements extérieurs et 15 % sont sous-financées. Il est donc nécessaire pour les MPME qui souhaitent intégrer l'économie formelle et accéder au financement d'avoir des antécédents bancaires et d'acquérir des connaissances financières, notamment la capacité de produire des informations comptables.

B. Accès aux services

22. Il ressort d'un document de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques datant de 2017²⁴ que les MPME sont plus dépendantes des prêts bancaires traditionnels et que les modifications des réglementations bancaires peuvent avoir un effet néfaste sur elles. En outre, les banques sont plus exigeantes avec les MPME qu'avec les entreprises plus grandes. Par exemple, l'Agence de financement des petites entreprises en Afrique du Sud s'adresse aux entreprises enregistrées et non aux MPME ; une MPME informelle ne serait pas en mesure d'accéder aux fonds de l'Agence.

23. Les types d'assurance dont une MPME qui a intégré l'économie formelle peut avoir besoin, en fonction du pays dans lequel elle exerce ses activités et du type de celles-ci, sont ceux qui s'appliquent aux salariés, tels que l'indemnisation des travailleurs ou d'autres assurances sociales requises par la législation locale, et à d'autres aspects, tels que la responsabilité de l'employeur, les accidents individuels, la responsabilité civile générale, la responsabilité professionnelle et les assurances de véhicules quelles qu'elles soient. Une MPME qui n'a pas intégré l'économie formelle n'est pas admise à bénéficier de ces types d'assurance et risque d'exercer ses activités sans la sécurité qu'offre une assurance.

24. De nombreux sites Web proposent des conseils sur la manière d'accroître la clientèle d'une entité ; ils ont en commun de répondre à la nécessité de bien servir la clientèle (à la fois au moment de la vente et après la vente), de gagner la confiance des clients et d'utiliser le marketing en ligne. Ces critères laissent penser que les prix de vente doivent être équitables et que des retours ou des garanties doivent être proposés. Une MPME s'appuie sur des

²² Voir <https://unctad.org/topic/enterprise-development/entrepreneurship-policy-hub/5-Access-to-Finance>.

²³ Société financière internationale, 2014, *Enhancing SME Access to Finance Case Studies*, Washington.

²⁴ A. Atkinson, 2017, *Financial education for MSMEs and potential entrepreneurs*, Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions No. 43, Organisation de coopération et de développement économiques, p. 16.

informations comptables pour prendre des décisions en matière de prix et sur un historique des retours, afin de pouvoir constituer des provisions pour les retours sur ventes et prendre des décisions en matière de garantie. Les MPME ont intérêt à créer une présence en ligne car elles peuvent ainsi augmenter et diversifier leurs ventes, à côté de leur présence physique, permettant ainsi aux clients d'acheter en ligne.

25. Il ressort des réflexions précédentes que, pour réussir et se développer, une MPME doit avoir accès au financement en cas de besoin et souscrire une assurance pour la protéger elle et ses salariés et pour lui permettre d'augmenter son chiffre d'affaires.

C. Connaissances financières

26. L'un des principaux piliers du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED est l'amélioration de la formation à l'entrepreneuriat et le développement des compétences²⁵. Il ressort du Cadre que les compétences entrepreneuriales s'articulent autour de comportements (compétences non techniques), telles que la persévérance, le travail en réseau et la confiance en soi, d'une part, et de compétences habilitantes (compétences techniques), d'autre part, y compris les connaissances de base en matière de création d'entreprise, la planification d'entreprise, les connaissances financières et les compétences en matière de gestion. Les politiques et programmes efficaces de formation à l'entrepreneuriat se concentrent sur le développement de ces compétences et aptitudes entrepreneuriales, qui sont transférables et bénéfiques dans de nombreux contextes professionnels. L'objectif est non seulement de renforcer la capacité et le désir d'un plus grand nombre de personnes de créer leur propre entreprise, mais aussi de développer une culture entrepreneuriale dans la société.

27. Un autre pilier du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED, qui traite de l'amélioration de l'accès au financement, met en lumière l'importance de l'acquisition de connaissances financières en vue de faciliter l'accès des entrepreneurs au financement et promouvoir les emprunts responsables.

28. Un document de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulé *Financial Education for MSMEs and Potential Entrepreneurs*²⁶ donne une définition pratique de l'éducation financière pour les chefs de MPME et les entrepreneurs potentiels (s'inspirant de leur définition initiale de l'éducation financière), à savoir :

L'éducation financière est le processus par lequel les chefs de MPME et les entrepreneurs potentiels :

- Prennent conscience de l'interaction entre leur situation financière personnelle et la situation financière de leur entreprise ;
- Savent où s'adresser pour obtenir de l'aide ;
- Améliorent leur compréhension du paysage, des produits et des concepts financiers pertinents ;
- Développent, grâce aux informations, aux instructions et/ou aux conseils objectifs, les compétences, les connaissances, les comportements et la confiance en soi nécessaires pour :
 - Prendre conscience des possibilités de financement ainsi que des risques et des atouts financiers ;
 - Élaborer leurs plans d'activité et faire leurs choix en connaissance de cause ;
 - Bien gérer leurs documents financiers, leur planification et leurs risques à court et à long terme ;
 - Prendre d'autres mesures efficaces pour maximiser le potentiel de leur entreprise au profit de celle-ci et de l'ensemble de l'économie (p. 9).

²⁵ CNUCED, 2012, *Entrepreneurship Policy Framework and Implementation Guidance* (publication des Nations Unies, New York et Genève).

²⁶ Atkinson, 2017.

29. Cette définition renvoie à plusieurs concepts inhérents aux connaissances comptables. Par exemple, l'interaction entre la situation financière personnelle et la situation financière de l'entreprise est liée au concept d'entité, l'une des notions clés de la comptabilité financière. Les connaissances nécessaires pour comprendre le paysage financier, les possibilités de financement et les risques, pour élaborer des plans d'activité en connaissance de cause et pour gérer les documents financiers supposent de posséder des connaissances financières (c'est-à-dire des connaissances en comptabilité). Les compétences entrepreneuriales feraient également partie de l'éducation financière. De nombreuses études ne font pas la différence entre l'acquisition de connaissances financières, les compétences entrepreneuriales et les connaissances comptables, et qualifient ces compétences de « compétences commerciales » ou d'« éducation financière ».

30. Selon le même document de travail, les entrepreneurs qui ne tiennent pas de registres comptables en bonne et due forme et ceux qui ne produisent pas d'états et de renseignements financiers transparents et normalisés rendent la tâche difficile aux prêteurs qui évaluent le risque intrinsèque de leur entreprise, quelle que soit sa taille. Il s'ensuit qu'une MPME qui possède les compétences nécessaires en matière d'éducation financière, notamment les connaissances comptables et les compétences entrepreneuriales, peut être en meilleure position pour accéder au financement, car elle serait en mesure de produire des informations financières suffisantes pour qu'un prêt soit considéré comme une option viable. Dans le document de travail, il est également jugé nécessaire de renforcer et d'améliorer l'éducation financière des MPME qui utilisent des plates-formes de technologie financière pour lever des fonds. L'acquisition de connaissances financières peut permettre aux MPME de tirer parti d'autres possibilités de financement (moins coûteuses dans de nombreux cas), tout en étant conscientes des risques liés à l'utilisation de ces plateformes, de leurs coûts réels et de leurs limites²⁷.

31. Selon une autre étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques, intitulée *Financial Education for Micro, Small and Medium-sized Enterprises in Asia*²⁸, l'éducation financière ou l'acquisition de connaissances financières pour les MPME asiatiques est un vaste sujet et ce n'est qu'en Malaisie (sur 21 pays) que la définition fait référence à l'amélioration des compétences comptables de base. Selon un inventaire des formations destinées aux petites entreprises réalisé en 2021, toutes ces formations ne mettent pas l'accent sur la comptabilité²⁹. Il s'ensuit que, si l'éducation financière est un besoin en soi, elle doit également porter davantage sur les questions de comptabilité et d'information.

V. **Rendre les obligations en matière de comptabilité et d'information plus favorables à la formalisation et à la croissance**

32. Les décideurs, les organismes de réglementation et les autorités chargées de l'aide à la formalisation et à la croissance des MPME pourraient envisager plusieurs options pour soutenir la réussite économique et la croissance des MPME. Certaines des considérations clés ont déjà été développées plus haut. Il s'agit notamment de réduire les obligations en matière d'information et d'enregistrement pour les MPME et de dispenser au secteur informel une formation en matière de comptabilité financière, de connaissances financières et de compétences entrepreneuriales.

²⁷ Ibid., p. 22

²⁸ Organisation de coopération et de développement économiques, 2017.

²⁹ D. McKenzie, 2021, *Small business training to improve management practices in developing countries : Reassessing the evidence for "training doesn't work"*, *Oxford Review of Economic Policy*, 37(2):276-301.

A. Simplifier les obligations applicables en matière de comptabilité et d'information

33. Comme nous l'avons vu au chapitre II, plusieurs pays ont pris des mesures pour réduire les obligations en matière de comptabilité et d'information pour les MPME. Autre exemple, en Afrique du Sud, les petites entreprises ne sont soumises à aucun cadre à condition de remplir certains critères, et elles peuvent s'en tenir à un simple modèle de comptabilité d'exercice ou même n'enregistrer que les transactions en espèces.

34. Dans une étude réalisée en 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques met en garde contre le fait que pour améliorer les conditions réglementaires des PME, il n'existe pas de modèle unique. Parmi les éléments clés pour les PME figurent la simplification des règlements et des procédures administratives, l'évaluation de l'effet de la réglementation, les réformes de l'administration fiscale et des procédures de faillite, y compris pour faire en sorte que les entrepreneurs intègres aient une seconde chance, la disponibilité et la publication accrues d'informations, et le recours aux technologies numériques pour réduire les charges administratives et faciliter la collaboration avec les entreprises et les citoyens³⁰.

35. De nombreuses exigences en matière d'enregistrement et de poursuite des activités tendent à dépendre des lois des pays concernés. Toutefois, certains pays ont mis en place des stratégies visant à offrir aux MPME des allègements fiscaux. En Afrique du Sud, par exemple, le système de taxe sur le chiffre d'affaires applicable aux petites entreprises remplissant les conditions requises est un régime fiscal unique en son genre qui remplace toutes les autres taxes.

36. Depuis 2013, l'administration fiscale (Inland Revenue Authority) de Singapour met à la disposition des MPME concernées un guide concis sur les exigences simplifiées en matière de tenue de registres. Le guide souligne à quel point la tenue de registres est importante pour que les propriétaires d'entreprises prennent de meilleures décisions commerciales, soient au courant de la situation financière de leur entreprise, et réduisent le coût et les efforts nécessaires pour remplir leur déclaration fiscale annuelle et répondre aux demandes de renseignements de l'administration fiscale³¹. Les principaux registres à tenir sont les suivants : un registre quotidien des recettes ; un registre quotidien des achats ; un relevé mensuel de toutes les dépenses de l'entreprise ; le détail quotidien des frais de transport ; et le détail des dépenses mensuelles de personnel. Le guide donne des exemples d'états comptables et de bilans.

B. Élever le niveau des connaissances en matière de comptabilité et d'information et améliorer l'acquisition de connaissances financières

37. Plusieurs acteurs peuvent dispenser aux MPME des connaissances en matière de comptabilité et les aider à les appliquer dans la pratique. Il peut s'agir d'initiatives mises en place par les autorités gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des prestataires de services financiers et des organisations comptables professionnelles. Plusieurs rapports ou études font état de divers pays dans lesquels ces acteurs dispensent aux MPME des connaissances en matière de comptabilité et d'information, souvent dans le cadre de l'éducation financière ou de la formation commerciale. Des exemples sont donnés ci-après.

38. Comme indiqué au chapitre I, la CNUCED a mis à la disposition des États membres un manuel de formation sur la comptabilité pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en anglais, arabe, espagnol et français³². Le manuel comporte quatre

³⁰ Organisation de coopération et de développement économiques, 2019, *Strengthening SMEs and Entrepreneurship for Productivity and Inclusive Growth: OECD 2018 Ministerial Conference on SMEs*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, publication de l'OCDE, Paris.

³¹ Inland Revenue Authority of Singapore, 2022, *IRAS e-Tax Guide Simplified Record Keeping Requirements for Small Businesses*, 3^e éd., disponible à l'adresse suivante : www.iras.gov.sg/.

³² Voir <https://isar.unctad.org/wp-content/uploads/2021/10/Training-Manual-on-Accounting-for-MSMEs.pdf>.

modules, à savoir : l'introduction à la comptabilité ; le cycle comptable ; les composantes des états financiers ; l'interprétation des états financiers et l'accès au financement. Le dernier module est conçu pour permettre aux stagiaires de mieux comprendre et utiliser dans la pratique les états financiers, notamment pour faciliter l'accès au financement. Dans un premier temps, les États membres pourraient envisager de former un noyau de formateurs à l'aide de ce manuel, puis d'étendre le programme de formation aux stagiaires dans différentes régions du pays.

39. L'Association for Chartered Certified Accountants estime que la profession comptable joue un rôle important dans la résolution de ce problème. Les comptables professionnels ont une connaissance approfondie de la comptabilité et des affaires et peuvent collaborer avec les gouvernements et d'autres institutions concernées, telles que les organes représentant les PME, afin de dispenser aux propriétaires-exploitants des connaissances financières et une formation à la gestion. L'Association fait valoir qu'elle a déjà fait en sorte que ses membres tiennent des dispensaires financiers et que, dans le monde entier, cette présence sur le terrain est le moyen le plus authentique et le plus efficace d'améliorer les compétences du secteur des PME. Le Forum mondial pour les PME de l'Association invite instamment les organisations internationales à collaborer avec les gouvernements nationaux afin de promouvoir une plus grande généralisation de ces initiatives visant à élever le niveau des compétences, en mettant particulièrement l'accent sur la collaboration avec les intermédiaires actuels des PME afin de permettre un accès fiable au secteur³³.

40. Dans le document de travail de 2017 mentionné plus haut, l'Organisation de coopération et de développement économiques donne des exemples pratiques d'initiatives axées sur l'éducation financière et entrepreneuriale dans 19 pays³⁴. Un document de 2021 dresse un inventaire des différents acteurs et de leurs stratégies³⁵. Dans ce document, il est indiqué que des programmes de formation commerciale destinés à aider les petites entreprises nouvelles et existantes à améliorer leurs pratiques commerciales sont proposés par de nombreux gouvernements, organisations de microfinancement, organisations non gouvernementales et prestataires privés. Parmi les exemples cités, le programme « Créez et gérez mieux votre entreprise » de l'Organisation internationale du Travail dispose d'un réseau de plus de 65 000 formateurs et estime qu'au moins 15 millions de clients ont été formés ; Cefe International déclare avoir plus de 20 000 formateurs formés à sa méthode dans 140 pays et avoir formé 20 millions de participants ; l'Institut national pour l'entrepreneuriat et le développement des petites entreprises (Inde) déclare avoir dispensé 44 035 programmes différents de formation à plus de 1,1 million de personnes³⁶. Il s'agit de chiffres cumulés depuis le début des programmes. On note également que, bien que les informations soient fragmentées et incomplètes, les estimations indiquent qu'au moins 1 milliard de dollars est consacré chaque année à la formation d'au moins 4 à 5 millions d'entrepreneurs potentiels et actuels dans les pays en développement.

41. Un certain nombre d'initiatives menées dans différents pays sont recensées dans un rapport mondial datant de 2023. Par exemple, en 2022, le Ministère chilien de l'économie a lancé la plateforme « Digitalízate Kit » pour permettre aux PME et aux entrepreneurs d'accéder à des outils de croissance, notamment dans les domaines du marketing numérique, du commerce électronique, de l'expédition, des moyens de paiement, de la connectivité et de la cybersécurité³⁷.

42. Comme indiqué plus haut, les compétences financières comprennent généralement des connaissances en matière de comptabilité et d'information financière et souvent des compétences entrepreneuriales. La plupart des études mentionnées dans la section ci-dessus se concentrent également sur les connaissances financières et les compétences entrepreneuriales. Les pays disposent de leurs propres stratégies ou acteurs pour répondre à la nécessité d'améliorer les connaissances financières et les compétences entrepreneuriales

³³ Association of Chartered Certified Accountants, 2012, *Access to finance: A global agenda*, Londres.

³⁴ Atkinson, 2017.

³⁵ McKenzie, 2021.

³⁶ Voir <https://cefe.net/about-us/>.

³⁷ Global Entrepreneurship Monitor, 2023, *2022/2023 Global Report Adapting to a "New Normal"*, Londres, p. 123.

au service de la croissance des MPME. Il s'agit d'un point important, car l'Association for Chartered Certified Accountants juge de plus en plus évident le lien entre la capacité financière interne des entreprises et leur aptitude à se développer rapidement mais durablement³⁸.

43. Dans le document d'inventaire de 2021, il ressort que les entreprises qui ont de meilleures pratiques commerciales sont plus rentables et se développent plus rapidement au fil du temps et qu'une amélioration de la gestion se répercute sur la productivité et la croissance des PME. En outre, étant donné que les PME des pays en développement ne suivent pas les pratiques commerciales de base, telles que tenir des registres, faire la publicité de leurs produits, établir des budgets et planifier, les décideurs doivent promouvoir des programmes de formation commerciale³⁹.

44. Le même document propose trois approches qui pourraient servir à développer les connaissances financières. La première consiste à demander à l'utilisateur (dans ce cas, la MPME) de payer (au moins en partie) le programme de formation. Les MPME du secteur informel qui ont déjà parfois des problèmes de liquidité risquent toutefois d'être exclues. La seconde consiste à utiliser la technologie en ligne (programmes télévisés, SMS, applications) pour proposer des formations commerciales. Cela présente l'avantage de réduire les coûts supportés pour répondre aux besoins de formation d'une multitude de MPME. Une troisième approche consiste, pour les décideurs, à cibler les programmes sur les entreprises qui tireront le plus grand profit de cette formation. La difficulté consiste à recenser ces entreprises. Le choix du type d'approche à suivre peut dépendre des ressources dont disposent les différents pays. Il importe que des mesures soient également mises en place pour évaluer le succès des programmes, de préférence à l'aide d'indicateurs quantitatifs⁴⁰.

45. Dans une étude publiée en 2019, la Banque mondiale met en garde contre le fait que l'éducation financière n'est généralement pas efficace lorsqu'elle est dispensée dans le cadre d'une formation en classe sur les notions de comptabilité ou la numératie. Elle peut être plus efficace lorsqu'elle est en rapport avec les expériences réelles des participants⁴¹. L'exemple donné dans l'étude se situe en République dominicaine, où un établissement de microfinancement a donné à ses clients des conseils pratiques sur la gestion quotidienne de leur entreprise, tels que celui de conserver la trésorerie de l'entreprise et l'argent personnel dans des endroits différents. Les participants qui ont reçu la formation étaient plus susceptibles d'adopter les bonnes pratiques commerciales par rapport à un groupe qui n'avait pas reçu cette formation et à un autre groupe qui avait reçu une éducation financière à l'ancienne sur la comptabilité⁴².

C. Promouvoir la tenue de registres numériques et l'utilisation de services financiers numériques

46. Aujourd'hui, les entreprises ont besoin d'une empreinte numérique ; les confinements liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont accéléré les achats en ligne et poussé de nombreuses entreprises à être présentes sur Internet. Les MPME qui souhaitent toucher de nouveaux clients doivent envisager d'être présentes en ligne. Les entreprises sont contraintes de créer une empreinte numérique car les transactions sur papier sont devenues rares. Un exemple est l'abandon progressif des paiements par chèque et la nécessité de procéder à des transferts électroniques de fonds ou à des transferts d'argent par téléphone portable.

³⁸ Association for Chartered Certified Accountants, 2012, p. 5.

³⁹ McKenzie, 2021.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Klapper et al, 2019, p. 23.

⁴² Ibid.

47. Dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021*⁴³, la CNUCED souligne que la situation dans l'économie numérique axée sur les données est très inégale : « Pour participer à cette économie et en tirer parti, les pays doivent avoir accès aux technologies de communication pertinentes sur lesquelles repose la transmission des données. Ils doivent également être en mesure de faire un usage productif de cet accès. Les disparités restent importantes, au sein des pays et entre eux, en termes de capacités de connexion et d'utilisation d'Internet. S'attaquer à ces inégalités dans l'économie numérique est essentiel pour le développement. » (p. 9). Depuis 2010, tous les groupes de pays par niveau de développement ont connu une croissance significative des taux de pénétration du haut débit mobile. Cependant, plus d'une décennie plus tard, d'importantes disparités subsistent : le taux de pénétration dans les pays développés est le double de celui des pays en développement, et le quadruple de celui des pays les moins avancés. Les services bancaires par Internet représentaient 62,3 % des activités en ligne des particuliers dans les pays développés, 14,9 % dans les pays en transition, 9,8 % dans les pays en développement d'Afrique, 34,8 % dans les pays en développement d'Asie et 11,6 % dans les pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes⁴⁴.

48. Un rapport du Centre du commerce international, pour lequel plus de 2 200 MPME ont été interrogées dans 111 pays, met en évidence les principaux obstacles que rencontrent les MPME qui se lancent dans le commerce électronique. Il en ressort que les entreprises des pays en développement rencontrent des obstacles plus importants au début de la phase d'établissement. Environ 37 % des personnes interrogées dans les pays les moins avancés et 34 % dans les pays en développement déclarent que le manque de compétences techniques et de connaissances commerciales les empêche de participer au commerce électronique, alors que ce chiffre n'est que de 26 % parmi les personnes interrogées dans les pays développés. En comparaison, les entreprises des pays développés déclarent rencontrer plus de difficultés pendant la phase opérationnelle. Environ 30 % des personnes interrogées dans les pays développés ont déclaré que la visibilité en ligne était l'un de leurs principaux goulets d'étranglement en matière de commerce électronique, alors que seulement 24 % des personnes interrogées dans les pays en développement et 19 % dans les pays les moins avancés ont déclaré qu'il s'agissait de l'un de leurs principaux problèmes⁴⁵.

49. Dans une étude réalisée en 2020, la Global System for Mobile Communications Association constate qu'en 2017, environ la moitié des propriétaires d'entreprises informelles dans le monde et dans les pays en développement disposaient d'un compte d'argent mobile ou d'un compte dans une banque ou dans un autre établissement financier formel⁴⁶. En outre, si les MPME informelles dépendent fortement de l'argent liquide, l'argent mobile est un facteur de productivité et de rentabilité en réduisant les coûts opérationnels et en rendant les transactions commerciales moins coûteuses, plus fluides et plus sûres⁴⁷. Il est également utile car, dans de nombreuses régions où opèrent les MPME, les banques et leurs succursales ne sont pas présentes physiquement. L'argent mobile est conservé dans une application généralement fournie par un fournisseur de réseau (par exemple, l'application Momo utilisée en Afrique du Sud). Un autre service d'argent mobile est M-pesa, qui est considéré comme le service d'argent mobile le plus performant d'Afrique et la plus grande plateforme de technologie financière de la région. M-Pesa donne la possibilité d'effectuer des paiements dans toute l'Afrique, aussi bien aux personnes qui ont un compte en banque qu'à celles qui n'en ont pas. Toutefois, un smartphone connecté à Internet peut être nécessaire pour pouvoir télécharger les diverses applications. Lier les services financiers à une application d'argent mobile peut être un moyen d'encourager les MPME à utiliser les services financiers numériques.

⁴³ CNUCED, 2021, *Rapport sur l'économie numérique 2021: Flux transfrontières de données et développement : À qui profitent ces flux ?* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.21.II.D.18, Genève).

⁴⁴ Ibid., p. 14

⁴⁵ Centre du commerce international, 2017, *New Pathways to E-commerce: A Global MSME Competitiveness Survey*, Genève, p. 5.

⁴⁶ Global System for Mobile Communications Association, 2020, *Mobile money: Driving formalization and building the resilience of MSMEs*, Londres, p. 9.

⁴⁷ Ibid., p. 10

50. L'un des obstacles à l'utilisation des services numériques est le coût élevé des données. Le Forum économique mondial estime que le prix moyen d'un abonnement fixe à large bande (5 GO) est au moins 20 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays avancés, et le prix que les clients paient pour ce type d'abonnement représente plus d'un sixième de leur salaire. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité financière et élargir l'inclusion des entreprises et des ménages dans l'économie numérique⁴⁸.

51. Comme indiqué au chapitre III, l'accès aux services bancaires est utile pour que les MPME intègrent l'économie formelle, car il leur permet d'accéder aux connaissances dispensées par leur partenaire bancaire en matière de comptabilité et d'information. Il s'ensuit que les institutions financières, telles que les banques, ont un rôle à jouer en s'assurant que leurs clients possèdent les connaissances financières requises pour gérer leurs transactions bancaires et pour tirer profit des supports et des programmes éducatifs que les banques mettent à la disposition de leurs clients.

52. La Global System for Mobile Communications Association propose d'encourager les MPME à créer des fichiers numériques en les sensibilisant à la manière dont les données issues de l'utilisation de l'argent mobile peuvent être combinées à d'autres informations pour évaluer leur solvabilité. Cela devrait s'accompagner de programmes visant à développer les connaissances financières et à former les chefs d'entreprise à l'utilisation des services financiers numériques⁴⁹.

53. Il semblerait nécessaire de souligner auprès des MPME que les données sur l'argent mobile et sur les comptes bancaires peuvent servir à produire des états financiers de base. Une formation montrant aux MPME comment procéder permettrait de les sensibiliser à cette exploitation avantageuse des ressources numériques.

54. Le programme de facilitation des affaires de la CNUCED propose une série d'outils et de méthodes aux gouvernements qui souhaitent clarifier, faire connaître et simplifier les procédures administratives sur Internet⁵⁰. Il comprend trois volets successifs : eRegulations, eSimplifications et eRegistrations. Les procédures administratives sont ainsi présentées étape par étape du point de vue de l'utilisateur. Pour chaque étape, les données suivantes sont fournies : coordonnées (entité, bureau, personne responsable), résultat attendu de l'étape, documents requis, coût, durée, justification légale et moyens de réclamation. Les procédures administratives peuvent être clarifiées sur un portail eRegulations (par exemple, création d'entreprise, paiement des taxes, importation et exportation). El Salvador utilise le système d'enregistrement en ligne mis en place par la CNUCED. Celui-ci permet aux entrepreneurs salvadoriens de se conformer à toutes les obligations en matière d'enregistrement en seulement deux étapes. Comme l'indique la CNUCED, sur les 2,75 millions d'habitants économiquement actifs que compte le pays, 1,9 million opèrent dans le secteur informel. Pour pouvoir travailler légalement, les entrepreneurs sont tenus de s'enregistrer auprès du Ministère du travail, du Ministère des finances, du Registre du commerce et de la municipalité. Depuis la création de MiEmpresa.gob.sv, ils ont pu s'enregistrer simultanément auprès de toutes les autorités susmentionnées pour intégrer l'économie légale⁵¹.

D. Autres considérations

55. Au niveau national, l'organe national de normalisation comptable et/ou les organisations comptables professionnelles, ou leurs équivalents, peuvent promouvoir un cadre comptable simplifié que les MPME peuvent appliquer lors des premières étapes de leur formalisation. On pourrait envisager un modèle de coût historique simplifié ou même une comptabilité de trésorerie, car de nombreuses MPME fonctionnent grâce à des comptes d'argent liquide ou mobile.

⁴⁸ Forum économique mondial, 2020, *Global Competitiveness Report. How Countries Are Performing on the Road to Recovery*, édition spéciale 2020, Genève, p. 19.

⁴⁹ Global System for Mobile Communications Association, 2020, p.15

⁵⁰ Voir <https://unctad.org/topic/enterprise-development/business-facilitation>.

⁵¹ Voir <https://unctad.org/news/unctads-eregistrations-system-puts-entrepreneurs-centre-electronic-governance-el-salvador>.

56. Au niveau international, l'IASB, ou son équivalent, devrait envisager un cadre moins pesant que celui du guide pour les microentreprises appliquant l'IFRS pour les PME intitulé *A Guide for Micro-sized Entities Applying the IFRS for SMEs (2009)*⁵², et inscrire les besoins comptables des MPME, y compris des microentreprises en voie de formalisation, à leurs futurs ordres du jour.

57. Les consultations ad hoc menées par la CNUCED pour examiner le rôle des obligations en matière de comptabilité et d'information dans la facilitation de l'inclusion financière ont mis en évidence plusieurs options à prendre en considération, notamment⁵³ :

- Intégrer la formation à la comptabilité et au financement dans les programmes scolaires à un stade plus précoce ;
- Envisager que les organisations comptables professionnelles octroient des crédits de formation professionnelle continue aux membres qui participent volontairement à la formation d'entrepreneurs à la comptabilité et à l'information financière ;
- Créer des centres où les entrepreneurs pourraient bénéficier d'un mentorat pour les aider à développer leurs idées commerciales.

VI. Questions à examiner plus avant

58. Dans la présente note d'information, l'accent est mis sur l'importance de la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme et de l'établissement d'états financiers utiles pour que les MPME exercent des activités rentables et se développent, et pour qu'elle demeurent des entreprises formelles. Outre les thèmes abordés dans la présente note, les représentants participant à la quarantième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication souhaitent peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Quels sont les principaux obstacles en matière de comptabilité et d'information auxquels les microentreprises se heurtent pour devenir des entités formelles et rester dans le secteur formel ?
- b) Comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ?
- c) Quelles mesures les décideurs pourraient-ils prendre pour inciter les MPME à intégrer l'économie formelle ?
- d) Quelles sont les bonnes pratiques que les organismes de réglementation pourraient adopter pour faciliter les déclarations financières et fiscales des MPME ?
- e) Comment les plateformes Internet peuvent-elles aider les MPME à tenir des registres comptables et à enregistrer périodiquement leurs transactions ?
- f) Que faut-il faire pour soutenir les MPME et leur permettre d'établir des rapports de qualité sur la durabilité ?
- g) Que pourraient faire des instances mondiales telles que l'ISAR pour contribuer davantage à formalisation des MPME et à leur croissance ?

⁵² International Accounting Standards Board, 2013, Londres.

⁵³ Un groupe de travail ad hoc a été constitué en 2017 dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, exécuté par la CNUCED, qui vise à promouvoir l'inclusion financière des MPME en Afrique et en Amérique latine (voir <https://unctad.org/system/files/information-document/Report-financial-inclusion-Workshop-Africa.pdf>).